Information aux nouveaux habitants





Bienvenue sur le territoire de la Communaute de Communes Rumilly Terre de Savoie! Ce mémo a pour objectif de faciliter votre installation en vous fournissant des renseignements pratiques concernant la gestion de vos déchets ménagers. La Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers et délègue leur traitement et leur valorisation au SIVALOR (Syndicat Intercommunal de VALORisation).

Pensez à donner, réemployer et réutiliser les objets que vous ne souhaitez plus garder!

La prévention s'inscrit comme une priorité dans la gestion des déchets. Elle concerne toutes les actions en amont de la collecte du déchet, avec pour objectif de réduire les quantités de déchets à collecter et à traiter : le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas!

Ayez le bon réflexe tri pour préserver au mieux notre planète!

Le recyclage permet de gérer durablement les déchets en fabriquant de nouveaux objets à partir des matériaux triés par les habitants.



QUE FAIRE DE MES DÉCHETS MÉNAGERS AU QUOTIDIEN ?

Je valorise mes biodéchets

Restes de repas, épluchures, fruits et légumes abîmés...

Si vous avez un jardin : la Communauté de Communes vous offre un composteur plastique de 400L, en matière plastique 100% recyclée et recyclable et un bioseau.



Encombrement au sol :

74x74 cm

Hauteur: 81 cm

Poids: 12 kg

Contenance: 10L



Si vous habitez en immeuble : rapprochez-vous de votre syndic. La Communauté de Communes accompagne les projets d'installation de compostage collectif.

Je trie mes déchets recyclables

CONTENEURS VERTS >> Verre

Bouteilles et pots en verre (sans bouchon ni couvercle) flacons de parfum... **Attention: pas de vaisselle.**

- CONTENEURS JAUNES Emballages et papiers
- CONTENEURS BRUNS Cartons

Attention : les cartons bruns doivent être jetés en déchèterie ou apportés aux points d'apport volontaire marron pour les communes équipées (déploiement en cours).



Vous souhaitez en savoir plus sur le recyclage des déchets ?



Contactez le Sivalor : 07 85 49 14 09 a.lamoureux@sivalor.org / sivalor.org

Pour en savoir plus :

www.rumilly-terredesavoie.fr
Rubriques: >> Environnement
>> Prévention et valorisation des déchets
>> Je valorise mes biodéchets



Pour en savoir plus :

www.rumilly-terredesavoie.fr
Rubriques: >> Environnement
>> Prévention et valorisation des déchets
>> Le tri de mes déchets en pratique

Je trie aussi mes ordures ménagères résiduelles!

Éliminées par incinération, les ordures ménagères résiduelles doivent être déposées dans des sacs fermés.

Ces déchets sont ceux à éliminer, après avoir effectué le tri des biodéchets et dans les conteneurs couleurs.

La collecte s'effectue soit en bacs en point de regroupements, soit en conteneur semi-enterrés ou colonnes aériennes de grand volume.

Attention : il n'y a pas de porte à porte.



Il est rappelé aux habitants que les dépôts de déchets au sol sont considérés comme des dépôts sauvages et sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 15 000 €, selon les articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal et articles R541-76 et 77 du Code de l'Environnement.

Pour connaître les jours de collecte des ordures ménagères : www.rumilly-terredesavoie.fr Rubriques : >> Environnement >> Prévention et valorisation des déchets

>> Collecte des ordures ménagères



QUE FAIRE DE MES AUTRES DÉCHETS?

J'apporte en déchèterie mes encombrants ou produits dangereux

Tous les déchets qui ne peuvent être compostés ou déposés dans les bacs ou conteneurs, sont collectés en déchèterie :

- Mobilier Equipements électriques et électroniques
- Lampes, néons, piles...
 Gravats et plaques de plâtre
 Déchets chimiques
 Déchets liés à l'usage de l'automobile
 Huile de friture
 Cartons de gros emballages
 Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) uniquement des particuliers
 Déchets végétaux...

Attention : pour l'amiante liée, des permanences sont organisées uniquement pour les particuliers et sur réservation préalable.

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

ROUTE DES BOIS À RUMILLY

Horaires d'ouverture :

• **Du lundi au vendredi** : 9h à 12h & de 14h à 18h*

· Le samedi :

en continu de 9h à 18h*

* 19h du 01/04 au 30 /09

ACCÈS

Vous devez être inscrit pour accéder à la déchèterie : l'entrée sur le site se fait par lecture de votre plaque d'immatriculation, qui aura été préalablement enregistrée.

+ d'informations : www.rumilly-terredesavoie.fr Rubriques : >> Environnement >> Prévention et valorisation des déchets >> **Déchèterie**

Les déchets végétaux peuvent servir de matière organique pour votre jardin (mulching, paillage...).



+ d'informations : www.rumilly-terredesavoie.fr
 Rubriques : >> Environnement >> Prévention et valorisation des déchets
 >> Je valorise mes biodechets >> Je broie mes végétaux lors de tailles

Je dépose mes textiles en point tri

Textile linge de maison chaussures (TLC) : vêtements, draps, linge de toilette, chaussures, maroquinerie, peluches, usagés ou non doivent être **déposés propres et non mouillés et dans des sacs fermés**. Les chaussures doivent être liées par paire.

Pour connaître les points d'apport volontaire : www.rumilly-terredesavoie.fr Rubriques : >> Environnement

>> Prévention et valorisation des déchets

>> Je donne mes vêtements chaussures et linges de maison usagés